

Communiqué de presse

Lundi 16 juin 2008

Confirmer les accords bilatéraux

Les organisations faïtières de l'économie donnent le coup d'envoi de la campagne en faveur de la reconduction et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes est la clef de voûte des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. Elle est essentielle pour notre économie. L'expérience démontre que la libre circulation des personnes et les six accords bilatéraux I qui lui sont rattachés ont dynamisé la croissance, l'emploi et la prospérité dans notre pays. Les organisations économiques s'engagent donc avec force pour les accords bilatéraux. En démarrant la campagne dès aujourd'hui, elles soulignent l'importance, pour notre pays, de la reconduction de la libre circulation des personnes et de son extension aux nouveaux Etats membres de l'UE que sont la Roumanie et la Bulgarie.

La Suisse gagne un franc sur trois grâce aux échanges avec l'UE. Partant, un emploi sur trois dépend directement ou indirectement des relations de la Suisse avec l'UE. Des conditions-cadre favorables et stables sont donc essentielles pour l'économie. D'après Gerold Bühler, président d'economiesuisse, la situation est claire: «Les effets positifs d'un marché du travail élargi et d'un accès largement non discriminatoire au marché communautaire, et à ses 490 millions de consommateurs, ont contribué de manière substantielle à la création de 190'000 emplois ces trois dernières années». Il précise encore que la sécurité est garantie grâce au renforcement des accords de réadmission: «L'économie est naturellement aussi favorable à une lutte anticriminalité rigoureuse et au renvoi des délinquants».

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, rappelle que la Suisse a besoin des travailleurs qualifiés de l'UE. C'est grâce à l'ouverture du marché du travail vis-à-vis de l'Europe que nos entreprises ont pu autant saisir les opportunités de croissance inhérentes à la bonne conjoncture mondiale. Les craintes des opposants étaient infondées: «L'immigration est contrôlée; elle est régulée en fonction des besoins de l'économie. On ne constate aucun effet d'éviction.» M. Stämpfli réfute énergiquement l'idée selon laquelle la libre circulation engendre du 'tourisme social': «Au contraire, nos assurances sociales – l'AVS principalement – bénéficient des cotisations versées par les immigrés».

L'USAM considère l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) comme un élément clé de la voie bilatérale empruntée par la Suisse et l'UE. Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers, évoque plus particulièrement la clause guillotine: un refus de la libre circulation mettrait en péril les six autres accords bilatéraux I. Il souligne en outre que «l'éventualité d'une dénonciation de l'ALCP représente un scénario catastrophe pour les PME. L'Union suisse des arts et métiers soutient donc l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie.»

Bernard Rüeger, président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et entrepreneur, met en avant le fait que la Suisse romande bénéficie pleinement des accords bilatéraux: tous les cantons

romands ont connu une décrue du chômage. Les accords bilatéraux y ont sensiblement contribué. De plus, il souligne que les nouveaux Etats membres de l'UE sont en plein essor, avec des taux de croissance de 5-6 pour cent, et qu'ils renferment donc un potentiel particulièrement prometteur, également pour les entreprises romandes. Considérant que «la voie bilatérale est une réussite sur toute la ligne», il souhaite continuer de récolter les fruits des accords bilatéraux.

Pour toutes questions:
Cristina Gaggini
Téléphone : 078 781 82 39
cristina.gaggini@economiesuisse.ch

Conférence de presse
Confirmer les accords bilatéraux
Lundi 16 juin 2008

Seul l'exposé prononcé fait foi

Les accords bilatéraux, un atout pour la Suisse

Gerold Bühler, président d'economiesuisse

Madame, Monsieur,

En tant que pays hôte du Championnat d'Europe de football, la Suisse – tout comme l'Autriche – se trouve au centre de l'attention pendant quatre semaines. L'économie suisse, pour sa part, restera focalisée sur l'Europe après la finale du championnat. Nos entreprises devront continuer de s'affirmer à l'échelle internationale après la fin de l'Euro 2008. L'Europe est leur principal terrain de jeu. En effet, l'Union européenne est de loin notre premier partenaire commercial : plus de 60 pour cent de nos exportations sont destinées aux 27 Etats membres de l'UE. Notre pays gagne un franc sur trois grâce aux échanges avec l'UE. Partant, un emploi sur trois dépend directement ou indirectement des relations de la Suisse avec l'UE. En conséquence, des conditions-cadre favorables et stables sont essentielles pour l'économie. Sans les accords bilatéraux, nos entreprises et leurs collaborateurs seraient considérablement pénalisés par rapport à la concurrence européenne.

Vendredi dernier, le Parlement a accepté à une large majorité la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et son extension à tous les Etats membres de l'UE. Les accords bilatéraux sont une réussite et doivent être maintenus. Alors que les opposants à la voie bilatérale recyclent pour la énième fois leurs vieux arguments, aujourd'hui réfutés, et qu'ils tentent à nouveau d'attiser la peur, les chiffres confirment le succès des accords bilatéraux:

1. D'après une enquête menée au printemps 2008, plus de 80 pour cent des membres d'economiesuisse et de l'Union patronale suisse attribuent une importance décisive à l'ALCP pour la croissance de leur branche.
2. Le SECO estime que sur les 2,9 pour cent de croissance économique enregistrés en moyenne entre 2004 et 2007, 1 pour cent sont attribuables à la libre circulation.
3. Les effets positifs d'un marché du travail élargi et d'un accès largement non discriminatoire au marché communautaire, et à ses 490 millions de consommateurs, ont contribué de manière substantielle à la création de 190'000 emplois ces trois dernières années. Avec un équivalent de 3'275'000 postes à temps plein, la Suisse compte plus d'emplois que jamais depuis le refus de l'EEE en 1992. Cela n'aurait pas été possible sans les accords bilatéraux.

4. Adaptés aux besoins de la Suisse, les accords bilatéraux consolident durablement notre place économique. Ils améliorent les conditions-cadre des entreprises implantées dans notre pays et rendent la Suisse attrayante pour les investissements étrangers. Ce sont des éléments décisifs pour l'emploi et la prospérité.
5. L'expérience a montré que les citoyens des pays d'Europe centrale et orientale sont peu enclins à émigrer. Cette réalité se confirmera avec la Roumanie et la Bulgarie, compte tenu de leur forte croissance économique. L'augmentation de la criminalité annoncée par les opposants en lien avec l'extension de l'accord sur la libre circulation est infondée. Premièrement, seuls les ressortissants roumains et bulgares au bénéfice d'un contrat de travail pour bénéficier de la libre circulation. Deuxièmement, les ressortissants de ces deux pays peuvent séjourner dans notre pays pour une durée de trois mois sans visa depuis 2004 déjà. De plus, il va de soi que la tolérance sera nulle à l'égard des ressortissants de ces pays en séjour illégal ou se rendant coupables d'actes criminels. Le permis de séjour pourra être retiré. L'accord sur la libre circulation des personnes ainsi que l'accord de réadmission et de coopération policière, renforcé cette année, posent les bases légales nécessaires. L'économie est naturellement aussi favorable à une lutte anticriminalité rigoureuse et au renvoi des délinquants.

Le marché du travail élargi, qui bénéficie aux employés et aux employeurs, dépend de l'accord sur la libre circulation des personnes. Mais l'impact de l'ALCP va au-delà. En cas de résiliation de l'ALCP, les autres accords bilatéraux disparaîtraient également du fait de la clause guillotine. Prenons l'exemple de l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce. La reconnaissance réciproque des examens de conformité et des autorisations fait économiser du temps et de l'argent à nos entreprises. Désormais, une autorisation suffit pour la majorité des produits industriels, alors qu'auparavant leur commercialisation au sein de l'UE nécessitait des examens supplémentaires. L'accord sur les marchés publics, quant à lui, permet à nos entreprises d'accéder à un marché qui pèse des milliards. Les entreprises et instituts helvétiques actifs dans la recherche participent aux programmes de recherche européens pour ainsi dire sur un pied d'égalité grâce à l'accord sur la recherche. Enfin, les accords bilatéraux comprennent aussi les accords sur le trafic aérien, sur les transports terrestres et sur l'agriculture.

Dans l'éventualité d'un refus de la reconduction de l'ALCP, l'intégralité des accords bilatéraux cesseraient d'être applicables six mois plus tard. Il serait irresponsable de mettre en jeu l'accord sur la libre circulation des personnes. Des emplois et la prospérité de notre pays se trouveraient menacés. Nous avons le choix entre poursuivre la voie bilatérale, qui est un succès, ou revenir à la situation d'avant 1992, sans les accords bilatéraux. Le deuxième scénario serait un désastre pour nos entreprises, l'emploi et notre pays en général.

Les accords bilatéraux sont nécessaires pour l'économie. Le message utilisé lors de la campagne de votation de 2000, disant que les accords bilatéraux sont la voie que doit emprunter la Suisse, reste vrai. En effet, aucune autre stratégie n'est susceptible de remplacer la voie bilatérale pour l'économie. C'est ce que confirme également l'enquête menée auprès de nos membres.

L'économie soutiendra de toutes ses forces la libre circulation des personnes et les accords bilatéraux. Il serait irresponsable d'abandonner la voie bilatérale au vu de son succès. Quiconque attise la peur et écarte cette voie qui a fait ses preuves agit contre les intérêts de la Suisse. C'est pourquoi je suis fermement convaincu que les électeurs arriveront à la conclusion que les accords bilatéraux sont indispensables pour la croissance, l'emploi et la prospérité de la Suisse.

Le 16 avril dernier, lorsque nous avons publié les résultats d'une enquête sur la voie bilatérale, nous avons souligné l'importance des accords bilatéraux pour notre pays. Nous le répétons aujourd'hui. C'est pourquoi nous nous opposerons à tous les milieux qui cherchent à mettre un terme à la voie bilatérale, au détriment de la Suisse.

Conférence de presse
Confirmer les accords bilatéraux
Lundi 16 juin 2008

Seul l'exposé prononcé fait foi

Libre circulation des personnes : un atout pour la place économique

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse (UPS)

Enquête des organisations économiques

Au mois d'avril, l'Union patronale suisse, economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers ont présenté conjointement les résultats d'une enquête sur l'importance accordée par les différentes branches à la libre circulation des personnes. Le résultat est clair : plus de 80 % des membres attribuent une importance décisive à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) pour la croissance de leur branche au cours des dernières années. De plus, 85 % pensent que l'accès au marché du travail européen est important voire très important pour embaucher des travailleurs qualifiés. Aussi, la reconduction de l'ALCP est-elle approuvée à 100 % et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie à 97 %. Un signal fort et non équivoque de la part des milieux économiques !

La libre circulation des personnes ne concerne pas tout le monde

La libre circulation des personnes est destinée aux ressortissants des pays membres de l'UE et de l'AELE qui souhaitent travailler en Suisse. Pour cela, ils doivent posséder un contrat de travail ou attester d'une activité indépendante. Les personnes qui souhaitent s'installer en Suisse sans exercer d'activité lucrative, les retraités et les étudiants par exemple, doivent posséder suffisamment de moyens financiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. De ce fait, la crainte d'une déferlante de Roumains et de Bulgares en Suisse n'est pas fondée. Les ressortissants de ces pays n'ont déjà plus besoin de visa pour visiter la Suisse dans un but touristique. L'extension de l'accord à ces deux pays ne changera rien sur ce plan.

La libre circulation des personnes renforce la place économique

L'ouverture du marché du travail helvétique à l'égard de l'UE a joué un rôle bien plus important que prévu pour les entreprises suisses. Sans l'ouverture de ce marché, elles n'auraient pas pu saisir les opportunités de croissance inhérentes à la bonne conjoncture mondiale, dans les mêmes proportions que cela a été le cas ces dernières années.

La demande de travailleurs qualifiés émanant des entreprises suisses continuera de croître. Passablement tournée vers l'exportation, l'économie suisse est fortement exposée à la concurrence

internationale et doit s'imposer avec des services de qualité supérieure voire haut de gamme. Elle a donc besoin de personnel qualifié, une main d'œuvre qui n'est pas toujours disponible en nombre suffisant sur un marché du travail helvétique relativement petit. C'est pourquoi, à l'avenir, la Suisse aura encore davantage besoin du marché du travail européen qu'aujourd'hui. C'est particulièrement flagrant pour certains métiers académiques, les cadres et les techniciens. Les professionnels qualifiés sont aussi demandés. Il s'agit de professions qui subissent des pénuries fréquentes.

Pour évaluer l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'UE, il faut aussi mesurer l'importance de l'ouverture du marché du travail communautaire aux travailleurs suisses. Cette ouverture non seulement améliore les possibilités professionnelles des Suisses, mais elle est également utile pour les entreprises exportatrices et celles actives à l'échelle internationale. Pour ces dernières, il est indispensable que leurs employés puissent accéder aux marchés étrangers à tous les stades du processus commercial. Des relations avec les clients simples et stables, c'est-à-dire non entravées par des problèmes de migration, sont d'une importance décisive pour les affaires.

Les craintes ne sont pas fondées

Les craintes selon lesquelles l'ouverture du marché du travail suisse aurait des conséquences négatives sont infondées. L'Observatoire de la Confédération comme les organisations membres le confirment. L'immigration est contrôlée ; elle est régulée en fonction des besoins de l'économie. On ne constate aucun effet d'éviction. L'immigration concerne avant tout des groupes de métier et des branches caractérisés par une forte croissance et un accroissement correspondant du nombre de postes. Autrement dit, elle n'est pas utilisée pour importer de la main d'œuvre bon marché. En effet, l'immigration concerne principalement les travailleurs qualifiés et spécialisés. L'évolution des salaires n'est pas influencée à la baisse. Des cas isolés de dumping salarial ont pu être corrigés grâce aux mesures d'accompagnement. En outre, l'évolution de l'immigration correspond à la politique actuelle relative aux étrangers, qui donne la priorité aux Etats membres de l'UE, proches sur le plan culturel, et aux travailleurs qualifiés. Contrairement aux affirmations récurrentes des opposants à la libre circulation des personnes, l'ouverture de notre marché du travail aux travailleurs européens n'engendre pas de « tourisme social ». Au contraire, nos assurances sociales – l'AVS principalement – bénéficient des cotisations versées par les immigrés.

Il s'agit d'une ouverture réelle du marché du travail

D'aucuns pensent que la Suisse pourrait mieux défendre ses intérêts en matière de circulation des personnes avec l'UE via des règles d'accès unilatérales et autonomes. C'est faux. Un régime d'accès unilatéral serait plus compliqué et comporterait des incertitudes pour toutes les parties concernées. En outre, un tel régime ne serait pas engageant pour les travailleurs étrangers. Il affaiblirait l'attrait de la place économique suisse, en particulier dans la course à l'embauche de travailleurs hautement qualifiés. En outre, un régime unilatéral ne garantirait pas l'accès des travailleurs suisses au marché du travail européen. En effet, les règles relatives à la coordination des assurances sociales et à la reconnaissance des diplômes appliquées dans toute l'Europe disparaîtraient en même temps que l'accord sur la libre circulation des personnes, deux éléments importants pour la mobilité des travailleurs. Et, enfin, les règles d'accès impliquent que les autorités décideraient à nouveau de l'embauche de travailleurs étrangers alors que la libre circulation des personnes permet une vraie régulation par le marché.

L'opposition cherche à attiser les peurs

Les opposants à la libre circulation des personnes attisent des peurs infondées. Ils sont prêts à prendre le risque de voir l'ensemble des accords bilatéraux disparaître lors des votations sur la libre

circulation des personnes en raison de la clause guillotine (en cas de reconduction de l'ALCP) ou en raison de la réaction de l'UE (en cas d'extension de l'ALCP). Mettre en danger un avantage primordial pour la place économique suisse, c'est faire preuve de négligence. Cela menace, à moyen terme, la prospérité de notre pays.

C'est pourquoi les employeurs s'engagent avec conviction pour la reconduction de l'ALCP ainsi que pour son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

Conférence de presse
Confirmer les accords bilatéraux
Lundi 16 juin 2008

Seul l'exposé prononcé fait foi

Les PME ont besoin de la libre circulation des personnes

Edi Engelberger, conseiller national, président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

La reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE est une des priorités du programme politique 2008-2010 récemment adopté par l'Union suisse des arts et métiers. La raison est simple : l'USAM considère l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) comme un élément clé de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE. Il constitue une chance aussi pour les PME : il facilite le recrutement de travailleurs européens et ouvre un marché de plusieurs centaines de millions de consommateurs.

Introduit en 2002, l'ALCP a un impact positif sur la croissance (+1 % du PIB selon le SECO), le niveau de vie et la création d'emplois en Suisse. Les PME ont bénéficié de ce dynamisme économique. Les premières expériences montrent que de nombreux travailleurs européens – qualifiés et non qualifiés – ont été embauchés par des PME suisses pour des postes à pourvoir en urgence. Les secteurs de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration, qui ont besoin de collaborateurs étrangers, figurent parmi les principaux bénéficiaires de l'accord.

Grâce à l'ALCP, les PME tournées vers l'exportation, soit 15 % des PME helvétiques, peuvent accéder plus facilement à un marché de plusieurs centaines de millions de consommateurs. Les produits et services « Swiss made » commercialisés par nos PME bénéficient d'un avantage comparatif sur ce marché élargi. Le marché communautaire est devenu particulièrement intéressant pour notre pays avec le fort développement économique des nouveaux Etats membres de l'UE.

Comme le démontre une enquête menée récemment, les mesures d'accompagnement ont fait leurs preuves pour la majorité des organisations membres de l'USAM. En protégeant efficacement contre le dumping salarial et social, elles contribuent de façon décisive à entraver une éventuelle concurrence déloyale d'entreprises européennes. L'USAM s'oppose toutefois à un développement des mesures d'accompagnement.

L'éventualité d'une dénonciation de l'ALCP représente un scénario catastrophe pour les PME. La Suisse perdrait son accès privilégié au marché intérieur de l'UE. De plus, il existe un risque que l'ensemble des accords bilatéraux soit menacé en raison de la clause guillotine. Dans ce contexte, il

convient de rappeler que plusieurs accords bilatéraux sectoriels, notamment l'accord sur les marchés publics et celui sur les produits agricoles, revêtent une importance capitale pour un grand nombre d'organisations membres de l'USAM.

L'USAM soutient donc l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie. Un refus mettrait en effet en péril l'ensemble des accords bilatéraux car l'UE n'accepterait pas une différence de traitement entre ses 27 Etats membres. Les artisans et les PME ne peuvent pas courir ce risque. De plus, la Suisse a pris les mesures nécessaires pour se prémunir contre d'éventuels problèmes liés à l'extension. Des mesures d'accompagnement et des clauses de protection en cas d'immigration excessive garantissent une ouverture progressive et contrôlée.

Conférence de presse
Confirmer les accords bilatéraux
Lundi 16 juin 2008

Seul le discours prononcé fait foi

Accords bilatéraux: indispensables pour nos entreprises

Bernard Rüeger, membre du comité directeur d'economiesuisse, président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous avec une double casquette: celle de chef d'entreprise, confronté chaque jour avec les réalités du terrain, et celle de représentant de la Suisse romande.

Les accords bilatéraux I, dont fait partie la libre circulation des personnes, ont été plébiscité par près de 80 pour cent des Romands. Depuis, nous récoltons, en tant qu'entrepreneurs et citoyens, les fruits de ces accords durement négociés. Nous pouvons être fiers d'affirmer que la voie bilatérale est une réussite sur toute la ligne.

Nos entreprises peuvent accéder pratiquement sans discrimination au marché de leur principal partenaire commercial. Je mesure chaque jour les nombreux avantages que cela représente pour mon entreprise dont les trois quarts de la production sont destinés à l'exportation. Parmi nos principaux clients figurent des sociétés européennes telles que BASF, Bayer, Shell, Elf. Or, sans les accords bilatéraux, nous nous heurterions à de nombreuses complications et entraves qui pénaliseraient lourdement notre développement et, partant, les emplois. Ces accords sont aussi très bénéfiques pour l'économie indigène: les retombées du succès de nos produits en Europe bénéficient aussi à nos fournisseurs, aux commerces et aux magasins situés près de mon entreprise. Sans parler des recettes fiscales.

La voie bilatérale marche si bien qu'elle semble aller de soi. Mais ce n'est pas le cas, puisque certains sont prêts à tout mettre en péril sous prétexte d'un afflux massif de Roumains et de Bulgares. Ou d'une hausse de la criminalité et de la mendicité. La réalité est tout autre. Depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation en juin 2002, et grâce aux mesures d'accompagnement, aucune immigration massive ni dumping salarial ou social n'ont été enregistrés. Les salaires les moins élevés ont même globalement progressé plus que la moyenne, soit de plus de 3 pour cent depuis 2002. Le chômage en Suisse a fortement reculé ces dernières années pour atteindre 2.4 pour cent en

mai 2008, l'un des taux les plus bas en Europe. Les secteurs qui ont connu un fort afflux de main-d'œuvre étrangère ont également créé davantage d'emplois pour les salariés suisses.

La Suisse romande à elle aussi bénéficié pleinement de ce contexte favorable. Tous les cantons romands ont connu une décrue du chômage. Une chose est certaine, la voie bilatérale a contribué, et non dans une moindre mesure, au formidable dynamisme de l'économie romande. La Suisse romande est en effet devenue la 7^e région européenne en termes de PIB par habitant.

Regardons la réalité en face. Pour des raisons démographiques, nous avons besoin de main-d'œuvre étrangère: il y a au total 3,2 millions de Suisses sur le marché du travail pour près de 4 millions d'emplois. Il manque donc 1 million de collaborateurs pour faire tourner nos entreprises. Avec l'accord sur la libre circulation, les entreprises suisses mais aussi les multinationales étrangères installées dans nos cantons peuvent recruter sur sol européen les collaborateurs dont elles ont besoin. S'en priver serait purement et simplement suicidaire. Sans oublier qu'en cas de non reconduction, nous serions privés de l'ensemble des accords bilatéraux I.

Quant à l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, ne laissons pas la place au discours de la peur et de l'ignorance. La Roumanie et la Bulgarie sont des pays en plein essor, avec des taux de croissance de 5 – 6 pour cent en moyenne annuelle depuis 2001. Leur adhésion à l'UE a dopé la demande de biens et services de qualité. J'y vois là un potentiel particulièrement prometteur et les faits le prouvent. Les échanges entre notre pays et les deux nouveaux membres de l'UE ont progressé de 15% en moyenne par an ces cinq dernières années. Les exportations de produits pharmaceutiques et électroniques vers la Roumanie ont le vent en poupe. Certaines entreprises suisses, comme Nestlé, sont déjà leader dans leur secteur sur ces marchés. Mais n'oublions pas qu'avec les accords bilatéraux, l'accès au marché sera facilité aussi pour les PME qui ne disposent pas de filiales à l'étranger. La Suisse en sortira gagnante, comme le démontre notre expérience avec les pays de l'Est qui ont adhéré à l'UE en 2004. Les exportations avec la République tchèque, par exemple, ont triplé en 2007 par rapport à 1997.

Croire que l'on pourrait se passer de l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie est un leurre. Ces deux pays sont membres à part entière de l'UE. La Suisse, d'ailleurs, n'accepterait pas que certains cantons soient exclus des accords bilatéraux.

J'ai pleine confiance dans le bon sens des Suisses et des Suissesses. Avec votre appui et l'engagement de la quasi-totalité des partis, notre pays continuera à récolter les fruits des accords bilatéraux.